



## **GARANTIE À VIE LIMITÉE SUR INSTALLATION**

L'installation sera garantie pour la durée de vie de votre produit.

---

Pour une période de 10 ans , la garantie couvrira la main-d'oeuvre sur toutes les pièces défectueuses ou de remplacement selon le manufacturier du produit et n'excèdera pas la garantie de celui-ci.

### **CONDITION DE LA GARANTIE**

Les conditions suivantes annuleront la garantie;

Dommmages causés par: abus, modifications, mauvais usage, cambriolage et acte de Dieu.



L 'accumulation de condensation ou givre due à un excès d'humidité ne sera pas couvert par cette garantie

---

Le remplacement des pièces dépend de la disponibilité de celles-ci.



Les scellants extérieurs sont exclus de cette garantie.

[WWW.RAYJANS.COM](http://WWW.RAYJANS.COM)

840 CAMPBELL STREET, CORNWALL, ON K6H 6L7 | OFFICE 613-932-1571 | FAX 613-936-1571